

DELIBERATION : 2023-04-19

OBJET : Autorisation de dérivation et instauration des périmètres de protection du puits des Iscles à Saint André-les-Alpes - Demande d'ouverture de l'enquête publique et parcellaire en vue de la déclaration d'utilité publique pour la mise en conformité du puits

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Étaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Patrice WEIGEL

Thorame-Basse :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chalvagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. Aimé BAC suppléé par M Olivier LIAUTAUD; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; M. BONIFASSI Éric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M Joël LAUGIER suppléé par M. Jean-Charles CEIL; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Autorisation de dérivation et instauration des périmètres de protection du puits des Iscles à Saint André-les-Alpes - Demande d'ouverture de l'enquête publique et parcellaire en vue de la déclaration d'utilité publique pour la mise en conformité du puits

Exposé

Au titre de sa compétence en matière de régularisation administrative des captages d'eau potable pour ses communes membres, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon porte la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour le puits des Iscles à Saint André les Alpes.

Cette procédure permettra à la commune, à l'issue du bon déroulement de l'enquête publique, d'être autorisée à :

- prélever l'eau au niveau du puits existant ;
- distribuer l'eau en provenance du puits destinée à la consommation humaine ;
- mettre en place les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée du puits.

Pour rappel, la CCAPV a confié au cabinet *Géotechnique*, le soin de constituer le dossier technique nécessaire pour assurer la régularisation de cette déclaration d'utilité publique, cette opération bénéficiant pour la phase administrative d'une subvention du Département des Alpes de Haute Provence.

La CCAPV étant maître d'ouvrage de cette opération, il lui revient de solliciter de la part des services de l'Etat l'ouverture de l'enquête publique.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** l'ouverture de l'enquête publique en vue de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux portant sur la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée et la dérivation des eaux du puits des Iscles à Saint André les Alpes;
- **DE DEMANDER** que l'enquête parcellaire, en vue d'acquérir les terrains compris dans le périmètre de protection immédiate et de grever de servitudes les terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée, soit menée simultanément à l'enquête de D.U.P. ;

Envoyé en préfecture le 17/10/2023
Reçu en préfecture le 17/10/2023
Publié le 17 OCT. 2023
ID : 004-200068625-20231017-2023_04_19-DE

- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 octobre 2023
Le Président,



Maurice LAUGIER



